

questionnaire maintien au régime français de sécurité sociale d'un travailleur salarié détaché hors du territoire français

(articles L 761-1 et 2 du Code de la sécurité sociale)



à compléter par l'employeur

qui adresse le 1^{er} volet à l'organisme de sécurité sociale et remet le 2^{ème} volet au travailleur

l'employeur

raison sociale :

adresse :

code postal commune

nature de l'activité de l'entreprise :

n° SIRET nombre de salariés : nombre de salariés détachés :

le salarié

• son identification

n° d'immatriculation :

nom de naissance (*suivi s'il y a lieu du nom d'épouse*) prénoms :

nationalité : française Espace Économique Européen autre, préciser laquelle :

adresse en France :

code postal commune

date d'embauche :

• les membres de la famille qui accompagnent le(la) salarié(e)

nom, prénoms : date de naissance :

nom, prénoms : date de naissance :

nom, prénoms : date de naissance :

nom, prénoms : date de naissance :

le détachement

État vers lequel le(la) salarié(e) est détaché(e) :

durée prévisible du détachement ❶ : du au

nature précise du travail à accomplir :

• l'entreprise d'accueil

raison sociale :

adresse :

• autres renseignements concernant le détachement

- pendant le détachement, les salaires et cotisations sont-ils versés par vous ? oui non

- le travailleur était-il, avant son départ, assuré d'un régime de sécurité sociale français ? oui non

- si le travailleur a été détaché précédemment avec maintien au régime français de sécurité sociale auprès de la même entreprise,

préciser la période de détachement : du au

- si le travailleur remplace un autre agent de l'entreprise précédemment détaché auprès de la même entreprise et revenu en France à

l'expiration de la période de détachement, précisez cette période : du au

❶ en cas de prolongation du détachement, vérifiez auprès de la caisse primaire les formalités à accomplir en fonction du pays de détachement

attestation de l'employeur

certifié exact, le

signature de l'employeur

cachet de l'employeur

La loi 78.17 du 6.1.78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données y figurant.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations. (articles L377.1 du Code de la sécurité sociale, 441.1 du Code pénal)